

Appendix 4

Annexe 4

Interpretive statement on curriculum content for options and dual-discipline programs

The Accreditation Board develops statements of interpretation to clarify the intent underlying certain key expectations which generate frequent inquiries and are not otherwise covered by the Accreditation Board accreditation criteria. The following statement of interpretation addresses the issue of curriculum content for options and dual-discipline programs.

In the interest of allowing for flexibility, the Accreditation Board has avoided a strict definition of the requirements for both program options and dual-discipline engineering degrees.

Typically, however, the Accreditation Board seeks the equivalent of one semester of subject-specific content in courses (engineering science and/or engineering design) as the basis for an option. Similarly, the Accreditation Board seeks a rough balance in subject-specific content between the two disciplines named in a dual-discipline program title, and the program must meet the Accreditation Board accreditation requirements for each discipline named.

For the purpose of accreditation, the preceding statement of interpretation should be respected in the development and maintenance of such offerings.

Updated: September 2008

Énoncé d'interprétation : Matière des cours dans les options d'un programme et dans les programmes bidisciplinaires

Le Bureau d'agrément présente des notes d'interprétation afin d'explicitier les motifs sous-tendant quelques attentes majeures qui suscitent de nombreuses demandes de renseignements et qui ne sont pas définies explicitement dans les normes d'agrément du Bureau d'agrément. Cette note porte sur la matière des cours dans les options d'un programme et dans les programmes bidisciplinaires.

Afin de laisser place à la flexibilité, le Bureau d'agrément a évité de définir trop étroitement les exigences spécifiques aux options d'un programme et aux programmes bidisciplinaires.

Cependant le Bureau d'agrément s'attend généralement à retrouver dans les cours d'une option l'équivalent d'un semestre de sujets qui lui sont propres (sciences du génie et/ou conception en ingénierie) et qui constituent le fondement de l'option. De la même façon, le Bureau d'agrément s'attend à un équilibre quantitatif approximatif dans les matières propres à chacune des disciplines mentionnées dans le titre d'un programme bidisciplinaire. De plus, le programme doit satisfaire toutes les normes d'agrément du Bureau d'agrément pour chaque discipline identifiée dans le titre.

Pour fins d'agrément, le développement et le maintien de ces programmes doivent se conformer à cette note d'interprétation.

Mise à jour : septembre 2008